

NOTES

(1)
Les cimetières d'automobiles et de véhicules sont spécifiquement exclus dans toute la zone.

(2)
Disposition sur l'habitat du faucon pèlerin, espèce menacée.

Une norme d'interdiction d'activités dans une zone de 100 m autour des sites de nidification pendant la nidification fait l'objet d'une entente entre le propriétaire et le MFFEP (réf. SADR MRC de Joliette, règl. 469-2019, plan 59 et tableau 82).

(3)
Les réseaux d'aqueduc et d'égout ne sont pas autorisés.

(4)
Les projets intégrés ne sont pas autorisés.

CLASSES D'USAGES PERMIS							
Habitation	H						
Unifamiliale	H-1						
Bifamiliale	H-2						
Trifamiliale	H-3						
Multifamiliale	H-4						
Collective	H-5						
Maison mobile	H-6						
Commerce et services	C						
Associés à l'habitation	C-1						
De proximité	C-2						
Local	C-3						
Liés aux véhicules légers	C-4						
Liés aux véhicules lourds	C-5						
Liés à l'agriculture	C-6						
Para-industriels	C-7						
Industrie	Ind.						
Légère	Ind-1						
Contraignante	Ind-2					X	
Lourde	Ind-3	X					
Extraction	Ind-4		X				
Public, Institut. et Commun.	P						
Parc et espace vert	P-1			X			
Utilités publiques	P-2			X			
Établissements pub., inst., comm.	P-3						
Récréation	R						
Intensive	R-1						
Extensive	R-2						
Agricole et Forestier	A						
Culture et sylviculture	A-1						
Élevage	A-2						
Autres	A-3						
Conservation	C					X	
USAGES SPÉCIFIQUEMENT							
Permis							
Exclus							

NORMES PRESCRITES POUR UN BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation							
Isolé	X	X					
Jumelé							
Contiguë							
Marges							
Avant minimale (m)	15	15				15	
Arrière minimale (m)	10	10				10	
Latérale minimale (m)	5	5				5	
Total latérale minimale (m)	10	10				10	
Bâtiment							
Hauteur minimale (m)	5	5				5	
Hauteur maximale (nombre d'étages)	2	2				5	
Largeur minimale (m)	7.5	7.5				7.52	
Présence de bandes riveraines							
DISPOSITIONS SPÉCIALES							
(1) (2) (4)	(2) (4)	(2) (4)				(2) (4)	
	Art. 17.7	Art. 17.7				Art. 17.7	

AMENDEMENTS

Numéro	Date

